

**JUVISY** GRAND PARIS  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
DECISION DU MAIRE n° 2024-DC-68

**Mission de Coordination de la sécurité et de la Protection de la Santé (CSPS) relatif à la création d'une cours « Oasis » à l'école élémentaire Edmond Michelet.**

Madame Le Maire de Juvisy-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 alinéa 4,

VU la délibération du 4 juillet 2020, modifiée par la délibération 2023-011 du 16 février 2023 et 2023\_52 du 16 novembre 2023 par lesquelles le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, en vertu de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les travaux pour la création d'une cours « Oasis » à l'école élémentaire Edmond Michelet,

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d'avoir une mission de Coordination de la sécurité et de la Protection de la Santé (CSPS) pour ces travaux,

CONSIDÉRANT la proposition faite à cet effet par la société CLT IDF,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** La signature d'un contrat avec la société CLT IDF, 31 rue Didot Saint Léger, 91100 Corbeil-Essonnes, pour la mission CSPS relatif à la création d'une cours « Oasis » à l'école élémentaire Edmond Michelet découpée en deux phases, phase de conception et phase de réalisation.

**Article 2 :** Le montant du contrat est de 4 237,20 € TTC.

**Article 3 :** La dépense correspondante est inscrite au budget de la Commune.

**Article 4 :** La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de Palaiseau,
- Monsieur le trésorier Public de Sainte-Geneviève-des-Bois
- et à la société CLT IDF.

Fait à Juvisy-sur-Orge,  
Le **03 MAI 2024**



Le Maire,  
  
Lamia BENSARSA REDA